d'exécution, mon Gouvernement n'étant pas encore décidé à rappeler ces Messieurs. Je prierai en outre V.E. d'agréer les assurances de la très haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être. De V.E. le très humble & très obéissant serviteur. Le Chevalier da Cunha. Paris ce 27 Février 1828. S.E. M. le C.te de la Ferronays. — —

Mars.

Monsieur le C.te Je m'empresse d'accuser la réception de la Note que V.E. m'a fait l'honneur de m'écrire le 25 courant accompagnant l'Exequatur du Roi pour la Commission du Sr J. B. Molinié nommé Vice-Consul du Brésil à Bayonne. Daignez, Mons.r le C.te agréer les assurances de la haute considération avec laquelle V.E. Le Chevalier da Cunha. Paris ce 26 Mars 1828. S.E. M.r le C.te de la Ferronays.

Monsieur le C.te En examinant les Instructions données par mon Gouvernem.t sur l'objet dont il est question dans la note que V.E. m'a fait l'honneur de m'écrire sous date du 11 courant j'ai trouvé parfaitement d'accord avec le rapport du Ministre de S. M. F. Ch.ne à Rio Janeiro et les assurances verbales que dans le même sens mon prédécesseur donna à M.r le B.on de Damas. Je devais donc être surpris que le Consul du Brésil au Hâvre eut pu donner sujet de plainte au Commerce Français. Je ne suis en conséquence adressé à cet Agent Consulaire en lui demandant explication d'une conduite aussi inconcevable. M.r Sodré vient de me répondre qu'il n'a rien attenté à ce qui fut disposé par M.r le V.te de Pedrabraun, et qu'il n'a pas mis aucun empêchement à l'expédition des Vatim.ts qui se destinent pour le Brésil. Le Consul exige que les Certificats d'origine soient par lui examinés, pour pouvoir constater qu'ils sont les mêmes dont le manifeste fait mention, et c'est pour ce travail qu'il se croit en droit à quelqu'émolum.t et qu'il ne s'a perçu que de ceux qu'ont bien voulu lui payer. Malgré

la raison qu'il fait paraître, je viens de lui prescrire de se borner à la lettre du Traité du 8 Janvier 1826 et aux instructions qui lui furent données, & j'espère, Monsieur le Comte, qu'on ne revendra plus à ce sujet. Quant au Vice-Consul de Lyon, j'ai demandé les éclaircissements nécessaires pour pouvoir lui marquer définitivement ce qu'il doit faire. Les relations commerciales entre la France & le Brésil étant donc importance si manifeste, et tant de fois prônées par l'Empereur, Mon très cher Maître, je tâcherai de ne point laisser échapper une occasion qui puisse les rendre de plus en plus intimes, et vous assurer tout==ments je prie Dieu d'agréer &c. Le Chevalier da Lucha. Paris ce 25 Mars 1828. 1829.

S. Ex. Mr le Cte de la Ferronays.

Mr le Comte, j'ai reçu la lettre que V. Ex. m'a fait l'honneur de m'adresser sous date du 26 courant portant les plaintes que les Srs Cartier père et fils lui ont présentées contre le Sr Filadelpho de Toledo Palomès. Ce Personnage Brésilien s'étant présenté dans cette Légation le 4 de ce mois en me demandant d'aller à Londres, je lui ai fait délivrer un passeport, sa mauvaise conduite n'étant pas connue jusqu'alors, bon de soupçonner, je lui ai même confié quelques dépêches pour la Légation de Londres. Le Sr Toledo est aussitôt parti pour l'Angleterre, et je viens d'apprendre qu'en arrivant à Londres il a demandé de retourner à Rio de Janeiro un passeport lui fut délivré et le passage payé. Je vais de suite faire part au Ministre de S. M. l'Empereur à Londres de la communication de V. Ex. pour qu'il redouble d'empressement dans les mesures de sûreté; s'il est encore temps. Je suis donc extrêmement fâché de ne rien avoir connu de la manière d'agir si blâmable, et encore plus que j'aie eu pour mon pouvoir de ne pas avoir l'abus de confiance dont il s'est rendu coupable: ne m'importe je puis assurer V. Ex. que je m'empresserai de donner connaissance